



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-2020_11_245-DE

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-245 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES ET DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Sur proposition du Président de La Cali,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Cali a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

Bureau du 2 novembre 2020

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

B-2020-11-049 : Etude pré-opérationnelle de jalonnement de boucles cyclables - Demande de subvention LEADER

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire :

- d'approuver la demande de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande de subvention.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

B-2020-11-050 : ZAE la Landotte : convention de servitude GDE

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitudes avec GDE recyclage.

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

B-2020-11-051 : Signature d'une convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la Ville de Libourne - année 2020

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la Ville de Libourne pour l'année 2020,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention avec la Ville de Libourne.

B-2020-11-052 : Signature d'une convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la Ville de Coutras - année 2020

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'adopter le projet de convention avec la commune de Coutras et de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer ladite convention avec la commune de Coutras.

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

B-2020-11-053 : Candidature de La Cali à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les plateformes de rénovation énergétique

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à la réponse à cet appel à manifestation d'intérêt,
- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif au co-financement de la plateforme Habitat Durable par la Région ou tout autre partenaire dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2020-11-054 : Avenant N°1 à la convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès des communes de Génissac et Moulon

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition afférente.

B-2020-11-055 : Renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent communautaire auprès de la commune de Vayres pour une durée de 3 ans (2020-2022)

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de la mise à disposition d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints animation auprès de la commune de Vayres à raison de 20 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de personnel afférente qui fixe notamment les conditions de remboursement entre les deux entités.

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

B-2020-11-056 : Partenariat avec l'association Les Cygnes de Vie

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE ET GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

B-2020-11-057 : Projet Social et Educatif : aide au parcours résidentiel, projet d'accès au logement par la location / sous location avec Le Lien

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le contrat de prestation et tout document afférent,
- régler le coût de la prestation de service de la manière suivante : 50 % à la signature du contrat de prestation et 50 % sur présentation du bilan 2020.

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

B-2020-11-058 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : demande de subvention pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable rue des Réaux et avenue de La Roudet - Libourne

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération : 1 055 238 € HT				
Dépenses		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	16 500 € HT	DSIL	316 571,40 € HT	30%
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :		Autofinancement	738 666,60 € HT	70 %
• rue des Réaux	229 738 € HT			
• avenue de la Roudet	809 000 € HT			
Total	1 055 238 € HT	Total	1 055 238 €HT	100 %

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de l'opération précitée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à percevoir des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels publics

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2020-11-059 : Convention de partenariat avec l'association "Osons ici et maintenant" au titre de l'année 2020-2021

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser pour l'année 2020-2021, la création d'un partenariat avec l'association « Osons ici et maintenant » permettant l'accueil de 7 volontaires en service civique au sein de l'Espace Jeunes à Libourne ;
- de verser à l'association « Osons ici et maintenant » une participation financière de 1 000 euros par volontaire recruté, soit une enveloppe globale maximale de 7 000 euros, inscrite au budget 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l'association « Osons ici et maintenant », la convention de partenariat et ses éventuels avenants ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de ce partenariat.

B-2020-11-060 : Forum emploi formation du Libournais édition 2020 : demandes de subvention au Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et aux EPCI du Libournais

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant

- à procéder aux demandes de subvention relatives à l'organisation du Forum Emploi Formation 2020 et signer tous les documents afférents, auprès
- du Conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- des EPCI du territoire du Libournais : Communautés de communes de Castillon-Pujols, du Fronsadais et du Grand Saint-Emilionnais.

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

B-2020-11-061 : Subventions aux associations et clubs sportifs pour des compétitions de niveau national ou international - saison 2020-2021

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention présentée dans le tableau ci-dessous,
- signer la convention afférente, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURE	COMPETITION	MONTANT
CLUB CHALLENGER TAEKWONDO	Participation aux Championnats d'Europe au Danemark – saison sportive 2020-2021	800 €

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne 19 novembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-2020_11_246-DE

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-246 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
MODIFICATION DES STATUTS DE LA CALI : RESTITUTION
FACULTATIVE "EN MATIÈRE DE DÉFENSE ET INCENDIE"

2020-11-246 - 2/3
Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20201116-2020_11_246-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-20 relatif à la procédure de modification des statuts,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de La Cali et de la Communauté de communes du sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron, Tizac-de-Curton de la communauté de commune du Brannais et emportant, la création au 1er janvier 2017 d'une communauté d'agglomération de 46 communes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 portant retrait de la commune de Camiac-et-Saint-Denis,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2018 actant l'adoption des nouveaux statuts de La Cali,

Vu la délibération n°2018-09-192 du 28 septembre 2018 relative à la modification de la compétence facultative « incendie et secours »,

Considérant que par délibération du 28 septembre 2018, La Cali a modifié ses statuts au titre de la compétence facultative en matière d'incendie et de secours comme suit « aménagement, entretien et vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie sur les communes d'Arveyres, Cadarsac, Izon, Saint-Germain-du Puch et Vayres »,

Considérant que suite à la fusion, La Cali disposait jusqu'au 31 décembre 2018 pour étendre cette compétence sur l'ensemble du territoire ou restituer celle - ci aux cinq communes de l'ex-Communauté de communes du Sud Libournais (Arveyres, Cadarsac, Izon, Saint-Germain-du Puch et Vayres),

Considérant que cette restitution n'ayant pas été opérée dans le délai imparti par la législation, La Cali exerce, désormais, cette compétence sur l'intégralité de son territoire,

Considérant le souhait de La Cali de ne pas conserver l'exercice de cette compétence et de la restituer à l'ensemble des communes,

Considérant que le Conseil communautaire délibère sur la modification statutaire envisagée : retrait de la compétence facultative « en matière de défense et incendie »,

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que :

- Le Conseil municipal de chaque commune dispose, à compter de la notification de cette délibération, d'un délai de 3 mois pour approuver la modification envisagée ; à défaut de quoi sa décision sera réputée favorable,
- La modification est soumise à l'accord des Conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 3 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide :

- de restituer la compétence facultative « en matière de défense et incendie » à l'ensemble des communes membres de La Cali,
- d'approuver les statuts mis à jour ci-annexés à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **19 novembre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201116-2020_11_246-DE

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-247 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRASSE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE COUTRAS
VILLE DE DEMAIN"

2020-11-247 - 2/3
Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-2020_11_247-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Les petites villes occupent une place à part dans le cœur des Français. Ces centralités de moins de 20 000 habitants constituent, pour des millions de nos concitoyens, la trame de leur existence quotidienne. Ces « Petites villes » disposent en effet de nombreux atouts, régulièrement mis en avant par nos concitoyens : la qualité de vie, la souplesse d'organisation, la capacité à fédérer les acteurs locaux la proximité avec la nature.....

Ces dernières années, cependant, un certain nombre d'entre elles ont rencontré des difficultés, incarnées souvent par la conjugaison d'une difficulté d'accès aux services publics, à la vacance commerciale et à une consommation excessive de terres agricoles.

Premier programme porté en propre par l'Agence nationale de cohésion des territoires, le programme « Petites villes de demain » doit permettre, par des actions ambitieuses, d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Cet accompagnement reposera essentiellement sur trois piliers : le soutien en ingénierie, des financements sur mesure et l'accès à un réseau grâce au " club Petites Villes de demain".

La Ville de Coutras, qui compte près de 9 000 habitants, s'inscrit parfaitement parmi ces petites villes qui ont un rôle de centralité pour leur bassin de vie.

En effet, la ville de Coutras est au centre d'un bassin de vie d'environ 25 000 habitants, à dominante rurale, faisant partie de la communauté d'agglomération du Libournais (45 communes pour 90 000 habitants) et appartenant à l'arrondissement de Libourne qui compte 129 communes pour plus de 150 000 habitants. Ce programme s'inscrit totalement dans la volonté politique de la commune de Coutras de revitaliser son centre-ville et de renforcer son attractivité.

La Ville de Coutras, seconde commune de la Communauté d'agglomération, répond sans conteste aux critères d'éligibilité du programme « petites villes de demain ». Cette candidature vient en parfaite complémentarité avec l'intégration de la ville de Libourne au programme national «Action Cœur de Ville ».

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de soutenir la candidature de la Ville de Coutras au programme national « Petites Villes de demain ».

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 19 novembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

